



BULLETIN MUNICIPAL DE FRASNE LES MEULIERES

Plus d'infos sur le site de la
commune

<https://frasne-les-meulieres.fr>



NOTRE COMMUNE A DE L'AVENIR

Deux naissances dans l'année, des maisons vides trouvent de nouveaux propriétaires, un gîte ouvre, de petits et gros travaux sont mis en œuvre dans la commune ... des signes qui montrent que la vie en zone rurale a de l'avenir.

La Fête de la musique 2019 a rassemblé largement la population et ses amis, autour d'un programme d'une grande qualité ; le repas du 14 juillet convivial et chaleureux a maintenu liens et échanges détendus.

A travers les initiatives des bénévoles, des associations, du conseil municipal, notre village tente de développer l'implication citoyenne de ses habitants pour garder un environnement vivant et respectueux.

BULLETIN EDITE PAR LA MAIRIE

Tél : 03 84 70 22 20

Courriel : ccjdfrasne39@wanadoo.fr

N°36

SEPTEMBRE 2019

Contacts élus :

maire : Laurence BERNIER

03 84 70 34 74 ou 06 89 43 14 00

1er adjoint : Régis BONVALOT

03 84 70 37 11– 06 78 94 44 51

2ème Adjointe : Marie LONDE

03 84 70 33 92–06 37 31 86 92

3ème adjoint : Daniel PRADEL

03 84 70 33 56 - 06 26 90 83 98



Le maintien de nos services publics de proximité en est une des conditions. Il faut aussi conforter les moyens et pouvoirs des communes. Merci de votre contribution à ce projet commun.

Laurence Bernier, maire



**LA PROCHAINE FETE DE LA MUSIQUE
AURA LIEU LE SAMEDI 20 JUIN 2020**

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 30 août 2019

Présents :

Laurence BERNIER, Régis BONVALOT, Roger CHATILLON, Laurent FOUCHÉYRAND, Marie LONDE, Valérie MISIR, et Manon VEQUAUD.

Excusés : Alain LENAIN (pouvoir à Valérie Misir) ; Daniel PRADEL (pouvoir à Laurent Foucheyrand)

Absente : Anne-Laure MIANCIEN

Secrétaire : Valérie Misir

RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières)



Madame la Maire expose au Conseil la nécessité pour la Commune de renouveler l'adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable. Madame le Maire rappelle que la participation pour la commune pour 5 ans s'élève à 104,09 €.

- ♦ **Le conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler son adhésion à PEFC BFC en inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC.**

Vente parcelle boisée

La commune a été informée de la vente par Madame Belard d'une parcelle ZC 151 boisée sur La Roche Tillot, d'une surface de 9 ares 3ca (taillis) jouxtant une parcelle de même nature appartenant à la commune. Le prix de vente est fixé à 1000 € (plus 450 € de frais de vente).

- ♦ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption.**

Communes forestières

La mobilisation des communes forestières a porté ses fruits. Le Premier ministre a en effet annoncé la suppression de la mesure d'encaissement de toutes les ventes de bois des communes par l'ONF. (Demande formulée par délibération prise par le conseil municipal en mai 2019).

Participation au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

La participation au remboursement de l'emprunt finançant la construction de la caserne de Thervey (depuis 2007). La quote-part de la commune s'élève à 375,42 € en 2019 – Elle sera de 364,61 € en 2020. Ces remboursements s'achèveront en 2032 (116,28 €).

QU'EST-CE-QUE LA CERTIFICATION PEFC ?



Le système de certification PEFC est né en 1999 en France, soutenu par des associations de protection de la nature, les pouvoirs publics et les acteurs de la filière forêt-bois. Système européen lors de sa création, PEFC est devenu depuis 2001 un système mondial. Il est représenté par PEFC Council (PEFCC), Organisation internationale Non Gouvernementale à but non lucratif.

PEFC est la première source de bois certifié dans le monde, avec près de 50 pays membres et plus de 303 millions d'hectares de forêt certifiés

PEFC : Une prise de conscience sur les défis environnementaux de la forêt

La certification PEFC promeut la gestion durable des forêts et bénéficie ainsi :

- à l'**environnement** : protection de la forêt (réserve de biodiversité, capteur du CO2 et régulateur du climat, ...)
 - aux **citoyens** : protection de ceux qui vivent dans les forêts et y travaillent, accueil du public ;
 - à l'**économie** : exploitation raisonnée et économiquement bénéfique de la forêt.
- Apposé sur un produit en bois ou à base de bois, le label PEFC apporte la garantie au consommateur que le produit qu'il achète est issu de sources responsables et qu'à travers son acte d'achat, il participe à la gestion durable des forêts.**



Le prochain CONSEIL MUNICIPAL se tiendra

VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2019

à 20H30 en mairie.

Toutes les séances du conseil municipal sont publiques.

CARTES JEUNES

Les cartes avantage Jeunes 2019/2020 seront remises aux jeunes de la commune le **VENDREDI 6 SEPTEMBRE A 18H30** en mairie à l'invitation du Conseil Municipal



DEVIATION de la route entre Peintre et Auxonne

En raison de travaux au niveau du pont, la circulation des véhicules sera interdite entre Peintre et Auxonne entre le **16 septembre et le 15 novembre 2019**. Pour rejoindre Auxonne, il faudra prendre la déviation par Pointre et Flammerans.

REFERENDUM Aéroports De Paris



Toute personne inscrite sur les listes électorales peut apporter son soutien à la tenue d'un référendum d'initiative partagée (RIP) contre la privatisation d'Aéroports de Paris adoptée

en avril par le Parlement dans le cadre du projet de loi Pacte.

Pour se concrétiser, le RIP doit désormais réunir 10 % du corps électoral, soit 4,7 millions d'électeurs, qui ont neuf mois – soit jusqu'au 12 mars 2020 – pour apporter leur soutien à la proposition de loi n°1867 visant **à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris**.

L'arrêté préfectoral précise les modalités de recueil de ce soutien au Référendum d'Initiative Partagée (RIP) qui est mis en œuvre pour la première fois.

Les électeurs peuvent s'exprimer par voie électronique sur le site:

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr> ou sur un formulaire papier.

La commune de Frasne les Meulières a été accréditée par la Préfecture pour recueillir les soutiens sur le formulaire papier. Ceux-ci seront ensuite enregistrés par la secrétaire de mairie sur le site du ministère de l'Intérieur.

Vous pouvez donc vous présenter en mairie pour remplir le formulaire papier. Un récépissé vous sera remis. Une pièce d'identité est nécessaire (passport ou Carte d'identité).

VIE DES ASSOCIATIONS



14 JUILLET DU COMITE DES FETES



Le 14 juillet, ce sont une soixantaine de participants qui ont répondu à l'invitation du Comité des Fêtes. Cette année le repas a été pris dans le jardin de la mairie. Dans une chaude ambiance, enfants et adultes ont dégusté le repas, participé à la tombola, échangé pendant toute la journée. Contact : comitedesfetesfrasnem@gmail.com ou 03 84 70 25 69.

22ème édition des Routes du Jura

Le vendredi 6 septembre à partir de 17H le village sera traversé par des voitures anciennes et de collection.

Randonnée cycliste au profit du Téléthon

Le samedi 21 septembre après-midi, un peloton de 60 cyclistes du Vélo Sport de Trouhans traversera la commune e pour une boucle de 95 km au départ de Lamarche-sur-Saône ;

Rando nature du Val de Pesmes

Le Samedi 12 octobre 2019 une randonnée quad traversera le village dans le cadre du Téléthon. En 2018 cette randonnée avait rapporté 3 550 € au Téléthon du Jura.

BIENVENUE A GABIN

Toutes nos félicitations aux parents
Emilie Soeiro et Nicolas Contet et
à Lou sa grande sœur.



BIENVENUE A

Aurélien Contet



nouvel habitant de la commune qui depuis cet été restaure sa maison rue Haute.